



Conseil général  
de la Sarthe

## Communiqué de Presse

Jeudi 20 février

En présence de Jean-Marie Geveaux, président du Conseil général

### Plus de développement durable dans les travaux routiers

*Depuis les années 2000, le Département réalise des actions dans l'intérêt du développement durable sur les chantiers routiers : enrobés tièdes, réemploi de gravas recyclés... Pour aller encore plus loin dans cette démarche, le Conseil général, la fédération sarthoise des Travaux Publics et le Syndicat professionnel régional de l'industrie routière s'engagent avec des objectifs clairs à respecter.*

En 2012, le Conseil général a utilisé, près de 60 000 tonnes d'enrobés pour ses travaux routiers, dont un quart d'enrobé tiède et 40% contenant au moins 20% d'enrobé recyclé.

#### Des objectifs clairs

Les signataires s'engagent, par cette convention, à poursuivre leurs démarches pour respecter l'environnement en :

- **préservant la ressource** : recyclage des enrobés bitumineux, optimisation des matériaux existants sur les chantiers, réutilisation de matériaux issus de la déconstruction, de reliquats de process industriels, de mâchefers
- **optimisant la gestion des déchets issus du BTP** : respect de la traçabilité des matériaux qui sortent des chantiers (enrobés, fraisat d'enrobés, déblais,...) et leur évacuation soit vers des installations de stockage de déchets inertes (ISDI), soit vers des plateformes de recyclage, soit vers des carrières agréées, soit vers des centres d'enfouissement techniques adaptés.
- **développant l'innovation dans ce secteur**

Le Conseil général, comme les autres signataires, se mobilisent pour développer la mise en oeuvre et le suivi de techniques innovantes dans les marchés de construction et de rénovation-entretien.

#### Un comité de suivi tous les ans

De plus, un comité de suivi est créé et se réunira au moins une fois par an pour mettre en place et suivre les actions nécessaires à la mise en oeuvre de cette convention et en assurer la promotion auprès d'autres maîtres d'ouvrages ou du grand public.

#### Contact presse :

Lucie Desnos - 02 43 54 72 99 - 06 85 41 09 48 - lucie.desnos@cg72.fr

Attachée de presse – Conseil général de la Sarthe - Hôtel du Département - Place A. Briand - 72072 LE MANS cedex 9

Fax : 02 43 54 70 31 - www.cg72.fr - www.sarthe.com